



Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau potable (RPQS)

EXERCICE 2021



Travaux de raccordement du feeder de Montgesoye et forage du puits F7 à Montgesoye

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE-LOUE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales.

Juin 2022

Table des matières

1.	PREAMBULE	4
2.	PRÉSENTATION DU SERVICE	4
2.1	Communes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue	4
2.2	Communes CUGBM	6
2.3	Estimation de la population desservie (D101.0)	6
2.4	Mode de gestion du service	7
3.	L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE	9
3.1	La qualité de l'eau	9
3.2	Les ressources	9
4.	LES RESSOURCES ET LES VOLUMES	10
4.1	Nature des ressources en eau	10
4.2	Catégories de volumes	10
4.3	Nombre de clients	11
4.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	12
4.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	13
5.	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)	14
5.1	Modalités de tarification	14
5.2	Facture d'eau type	14
5.3	Recettes	16
6.	SERVICE CLIENT	17
6.1	Satisfaction client (P155.1)	17
6.2	Recouvrement (P154.0)	17
7.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	18
7.1	Montants financiers (Syndicat)	18
7.2	Etat de la dette du service (Syndicat) (P153.2)	18
7.3	Amortissements (Syndicat)	18
7.4	Présentation des travaux engagés par le SIEHL durant l'année 2021 (HT)	19

7.5	Les travaux réalisés par l'exploitant en 2021	21
8.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	23
8.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	23
8.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	23
8.3	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	23
8.4	Indice linéaire de pertes (P105.3 et P106.3)	23
8.5	Réparations	24
9.	INDICATEURS DU DÉCRET du 2 mai 2007	25

1. PREAMBULE

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion des services.

Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la collectivité pour ses compétences.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5, le maire ou le président présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CGCT.

Le décret 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

De plus le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, selon le décret 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport, définissant notamment les « indicateurs de performance » dont les fiches sont nommées par des codes rappelés dans le présent rapport (Dxxx.x pour les indicateurs descriptifs ou Pxxx.x pour les indicateurs de performance).

2. PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service objet du présent rapport concerne les communes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue ainsi que seize communes faisant partie du périmètre de la CUGBM (Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole).

2.1 Communes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

Le syndicat, ci-après dénommé SIEHL, est composé de 72 communes (dont 6 communes nouvelles ce qui représente un total de 83 villages) pour une population de 38 314 habitants (pop légale INSEE 2022).

Les 72 communes adhérentes au SIEHL sont réparties sur 4 Communautés de Communes :

Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs	
1	Adam-les-Vercel
2	Avoudrey
3	Belmont
4	Bouclans/Vauchamps
5	Bremondans
6	Chaux-les-Passavant
7	Chevigney-les-Vercel
8	Consolation-Maisonnettes
9	Courtetaïn-et-Salans
10	Domprel
11	Épenouse
12	Étalans
13	Étray

Communauté de communes du Pays Loue-Lison	
1	Bartherans
2	Cessey
3	Charnay
4	Cléron
5	Courcelles-les-Quingey
6	Durnes
7	Échevannes
8	Épeugney
9	Goux-sous-Landet
10	Lavans-Vuillafans
11	L'Hopital du Grosbois
12	Lods
13	Malbrans

14	Eysson
15	Fallerans
16	Flangebouche
17	Germéfontaine
18	Gonsans
19	Grandfontaine-sur-Creuse
20	Guyans-Durnes
21	Guyans-Vennes
22	Laviron
23	Les Premiers Sapins
24	Longechaux
25	Longemaison
26	Magny-Châtelard
27	Naisey-les-Granges
28	Orchamps-Vennes
29	Orsans
30	Passonfontaine
31	Pierrefontaine-les-Varans
32	Valdahon
33	Vennes
34	Vercel
35	Vernierfontaine
36	Voires
Communauté de communes de Montbenoit	
1	Aubonne
2	Saint-Gorgon-Main

**ETALANS**

Charbonnières Les Sapins
Etalans
Verrières du Grosbois

**LES PREMIERS SAPINS**

Athose
Chasnans
HautePierre Le Châtelet
Nods
Rantechaux
Vanclans

14	Les Monts Ronds
15	Montrond-le-Château
16	Ornans
17	Palantine
18	Rouhe
19	Rurey
20	Saules
21	Tarcenay/Foucherans
22	Trepôt
Communauté de communes du Doubs Baumois	
1	Adam-Les-Passavant
2	Aïssey
3	Bretigney-notre-Dame
4	Champlive
5	Côtebrune
6	Dammartin-les-Templiers
7	Glamondans
8	Montivernage
9	Osse
10	Passavant
11	Saint Juan
12	Silley-Bléfond

**LES MONTS RONDS**

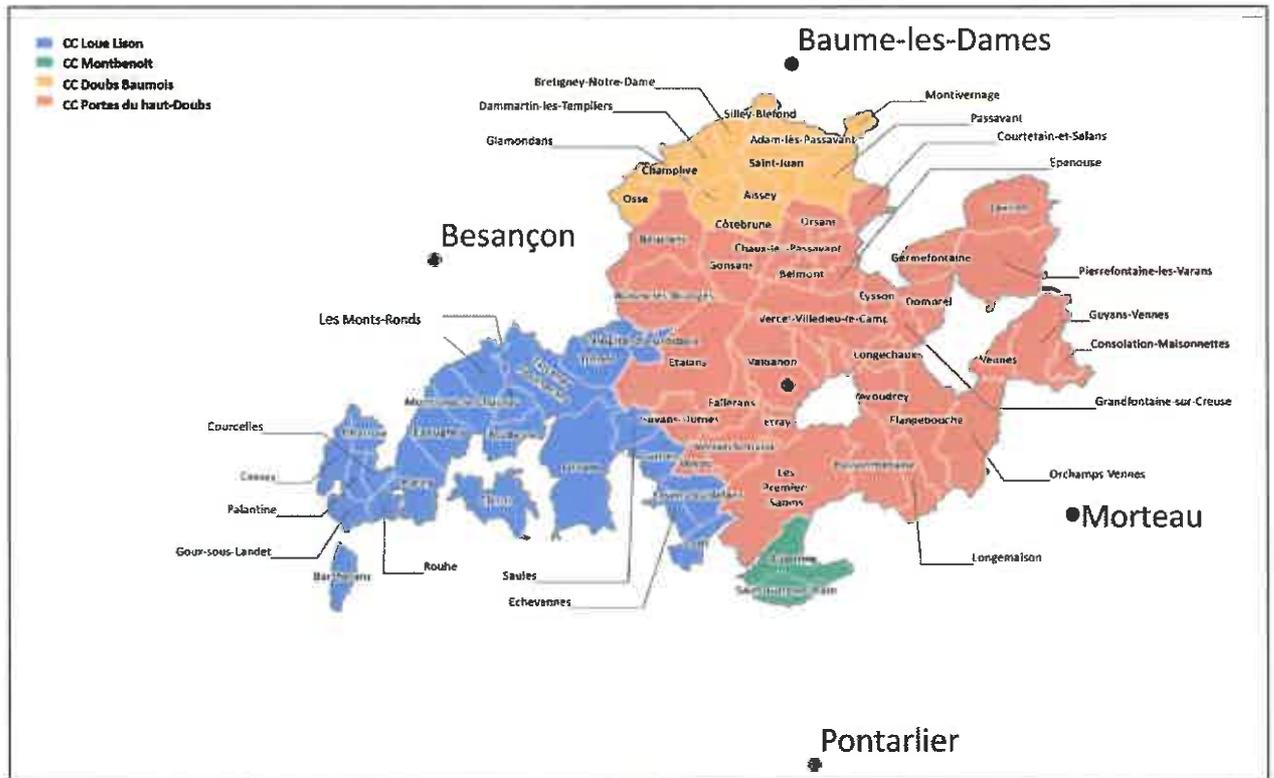
Merey Sous Montrond
Villers sous Montrond

**ORNANS**

Ornans
Bonnevaux le Prieuré

**TARCENAY/FOUCHERANS****BOUCLANS**

Bouclans
Vauchamps



2.2 Communes CUGBM

Les seize communes faisant partie du périmètre de la CUGBM (Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole) ont choisi de quitter le SIEHL (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue) le 1^{er} janvier 2019.

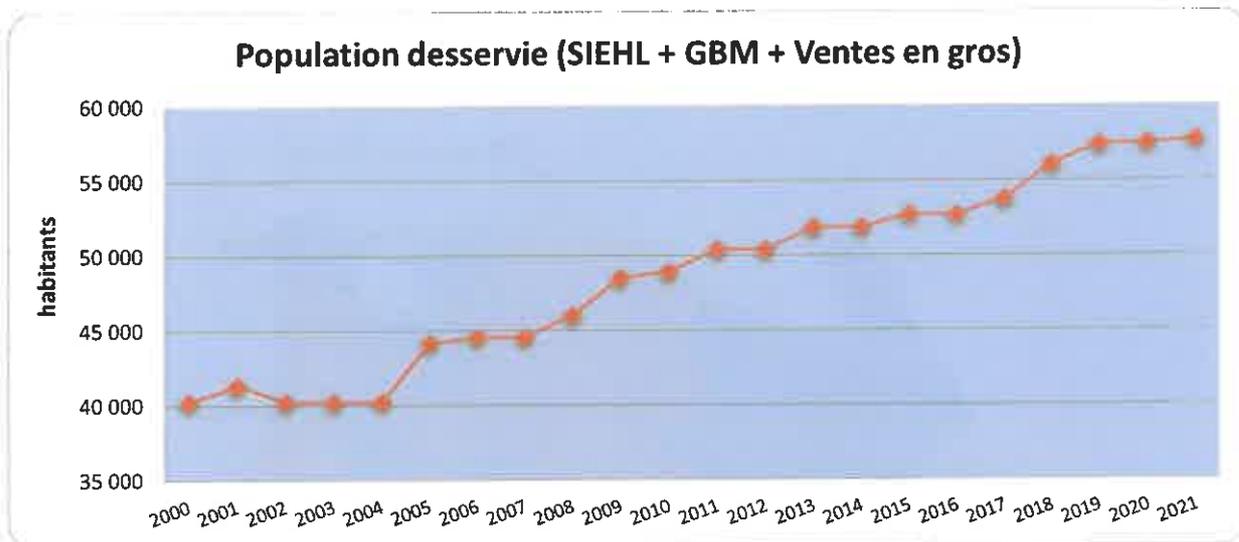
Le contrat de délégation de service Public a fait l'objet d'un avenant (le contrat devient tripartite entre la CUGBM, Gaz et Eaux et le SIEHL) validé en Comité Syndical du 11 juillet 2019.

2.3 Estimation de la population desservie (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert **57 722 habitants** en 2021.

Population desservie (SIEHL+ GBM + Ventes en gros)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
52 713	52 673	53 727	56 077	57 386	57 490	57 722



2.4 Mode de gestion du service

Le service est exploité grâce à un contrat de Délégation de Service Public.

Le contrat d'affermage a été signé avec la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX (Mamirolle).



Date de début de contrat : 01 octobre 2015
 Durée de la délégation : 12 ans
 Date de fin de contrat : 30 septembre 2027

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire de l'ensemble des communes.

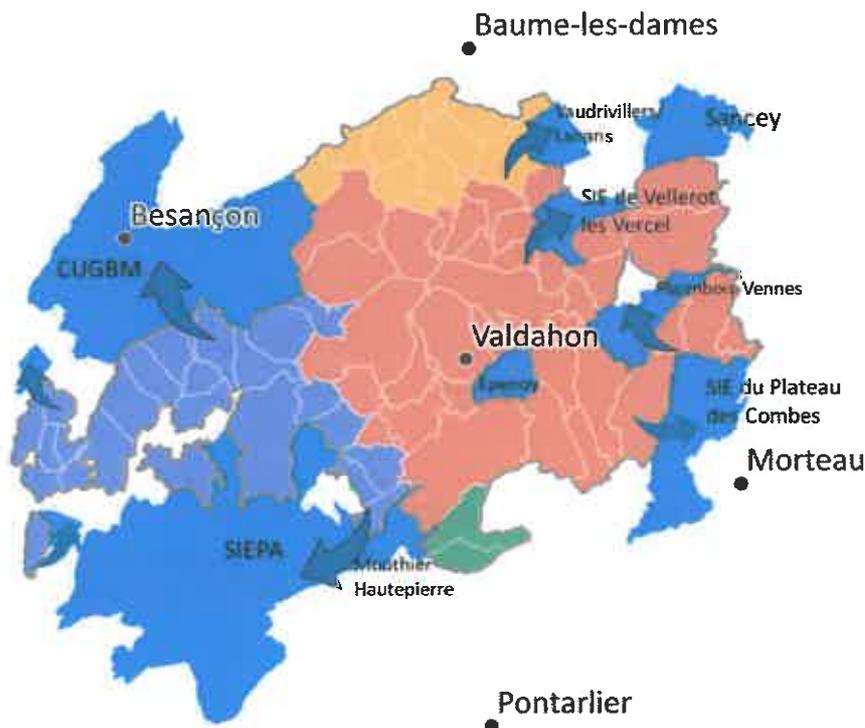
Le SIEHL importe une partie de l'eau grâce à une conventions d'achat d'eau :

Nom du cocontractant : SIE de FROIDEFONTAINE



Caractéristiques de la convention : Achat d'eau
 Date d'effet de la convention : 02 janvier 2003
 Durée de la convention : durée non limitée

Le SIEHL revend également de l'eau à des collectivités non adhérentes par le biais de Conventions de vente d'eau en gros aux collectivités suivantes :



EPCI	CC d'appartenance
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole (CUGBM) pour 16 Communes	CUGBM
Epenoy	CC Portes du Haut Doubs
Loray	
Plaimbois-Vennes	
SIE de Vellerot les Vercel : 3 communes (Vellerot les Vercel, Villers la Combe et Villers-Chief)	
Montgesoye (Grange Forest)	CC Loue Lison
Echay	
Mouthier-Haute-Pierre	
Sancey-le-Grand	CC Sancey Belleherbe
Vaudrivillers / Lanans	
Syndicat du Plateau des Combes : 3 communes (Fournets Luisans, Fuans et Les Combes)	2 sur CC Portes du Haut Doubs et 1 sur CC Val de Morteau
SIE du Plateau d'Amancey	CC Loue Lison et CC Altitude 800

3. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE

3.1 La qualité de l'eau

- 100% des analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées se sont montrées conformes aux limites de qualité d'eau.

Début d'année, plusieurs prélèvements réalisés au réservoir de Suchaux ont mis en évidence une faible contamination bactériologique en présence de bioxyde en quantité suffisante, avec des résultats le même jour en aval répondant aux normes de qualité d'eau. L'origine de cette contamination s'est portée sur la partie prélèvement (conditions ou point). Le robinet en question a été renouvelé et le temps de purge avant prélèvement allongé : les résultats sur la suite de l'année se sont montrés conformes et satisfaisants. 3 prélèvements ont mis en évidence une très faible contamination bactériologique aux coliformes (1 UFC / 100 mL).

- Les études et actions en faveur de la substitution du bioxyde de chlore par le chlore se poursuivent :

2 forages d'une capacité unitaire de 100 m³/h ont été réalisés sur le champ captant de Montgesoye pour substituer l'utilisation du P5 problématique au niveau du goût.

Les 2 forages ont été équipés fin 2021 / début 2022, reste à les raccorder hydrauliquement et en termes d'automatisme à la canalisation d'amenée des puits à la station

3.2 Les ressources

- 2021 a été une année plutôt pluvieuse, la source de la Tuffière a été productive : +25% par rapport à 2020.
- Les 2 nouveaux forages de Montgesoye P6 et P7 ont été testés par un essai longue durée puis équipés.
- La procédure de DUP pour la source de Nahin se poursuit. Une réunion bilan a eu lieu en 2021 et l'enquête publique a eu lieu début 2022.
- Il n'y a pas eu d'avancée sur les recherches en eau en karst profond sur le périmètre du puits actuel de S3

4. LES RESSOURCES ET LES VOLUMES

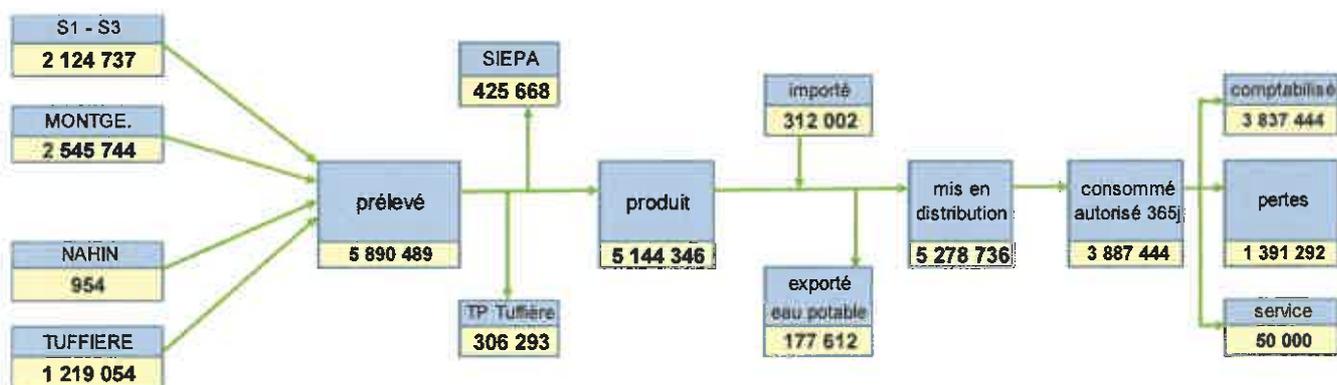
4.1 Nature des ressources en eau

Les ressources sont les suivantes :

ressource	localisation	capacité m ³ /jour	volume prélevé (m ³)	
			2020	2021
Puits S1	LODS	4 320	790 338	774 206
Puits S3	LODS	9 600	1 678 922	1 350 531
Source de Nahin	CLERON		1 076	954
Puits de Montgesoye	MONTGESOYE	8 000	2 565 514	2 545 744
Source de la Tuffière <i>dont trop plein</i>	LODS		961 331	1 219 054
			151 828	306 293
Volume total prélevé			5 997 181	5 890 489
Volume acheté au SIE de Froidefontaine			341 152	312 002

4.2 Catégories de volumes

Synoptique représentant les différentes catégories de volumes du service pour l'année



Volumes

	m3/an			
	2018	2019	2020	2021
volumes prélevés	5 647 743	5 647 743	5 997 181	5 890 489
trop plein Tuffière		172 090	151 828	306 293
volume EB exporté SIEPA	520 486	480 680	460 124	425 668
volume produit	4 955 167	4 994 973	5 385 229	5 144 346
volumes importés	404 463	349 092	341 152	312 002
volume exporté (hors SIEPA)	199 446	185 863	184 377	177 612
volume mis en distribution	5 160 184	5 158 202	5 542 004	5 278 736
volume comptabilisé	3 735 220	3 861 050	3 934 810	3 837 444
volume de service	50 000	55 000	50 000	50 000
volume consommé autorisé	3 785 220	3 916 050	3 984 810	3 887 444
volume de pertes	1 374 964	1 242 152	1 615 606	1 391 292
volume dégrévé	144 270	115 789	54 541	99 929
volume facturé	3 590 950	3 745 261	3 880 269	3 737 515

Globalement, au cours de l'année 2021, les volumes prélevés sont en baisse de 2 % par rapport à 2020.

Les volumes importés et exportés sont en baisse d'environ 8 % car l'année 2021 a été relativement pluvieuse.

Evolution des Volumes de 2014 à 2021 en m³/ an



4.3 Nombre de clients

nombre de clients	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL	21 521	22 453	22 776	23 167	23 516	23 735
Dont particuliers		20 827	21 070	21 247	21 572	21 763
Dont collectivités		348	374	403	407	410
Dont professionnels		1 278	1 332	1 517	1 537	1 562

Typologie des Abonnés



Si le nombre d'abonnés professionnels ne représente que 6% du total, ceux-ci représentent un taux important des volumes facturés (41%).

Abonnements	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Permanents	21 443	21 764	22 697	23 070	23 429	23 659
Provisoires (chantiers, autres)	78	689	79	97	87	76
TOTAL	21 521	22 453	22 776	23 167	23 516	23 735

4.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

	m3/an					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
volume vendu (entre période de facturation)	3 248 213	3 607 630	3 590 950	3 745 261	3 737 042	3 737 606

La différence avec les 3 737 515 annoncés au 4.2 est due à la période de prise en compte. Ici, il s'agit des volumes vendus entre les deux périodes de relève (352 jours)

4.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

	2021
linéaire en km de canalisations (GBM + SIEHL)	1 188.7

5. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)

5.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	au 01/01/21	Au 01/01/22
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)	19,38	19.38
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
inférieur à 300 m ³	0,7594	0.7594
de 301 à 1'500 m ³	0,7312	0.7412
supérieur à 1'500 m ³	0,6784	0.7084
<i>délibération</i>	<i>18/02/2020</i>	<i>11/02/21</i>
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)	60,02	62.68
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
inférieur à 300 m ³	0,7989	0.8344
de 301 à 1'500 m ³	0,7550	0.7886
supérieur à 1'500 m ³	0,5794	0.6051
Taxes et redevances		
préservation des ressources	0,0650	0.059
lutte contre la pollution	0,2800	0.28
TVA	5,5%	5.5%

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage
Les tarifs « collectivité » sont définis par délibération du Comité Syndical.

5.2 Facture d'eau type

La facture eau potable est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

- ✓ **Le Fermier (Gaz et Eaux)**. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m³ consommé.
- ✓ **Le Syndicat**. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m³ consommé.
- ✓ **L'Agence de l'Eau** par l'intermédiaire de deux redevances
 - ↳ *préservation de ressources en eau*. Taxe appliquée pour les prélèvements supérieurs à 10'000 m³ (0.065 euros/m³ en 2021 et 0.0059 en 2022)
 - ↳ *lutte contre la pollution*. Taxe fonction de la « zone de pression sur le milieu naturel » (0.28 euros/ m³ en 2021)
- ✓ **L'Etat** par la TVA à 5,5%.

Les composantes, pour la part eau potable, de la facture d'eau de 120 m³ sont les suivantes :

	Prix unitaire	Montant pour 120 m ³
au 1er janvier 2022		
Part collectivité HT		
part fixe annuelle (PF)	19,38	19,38
part proportionnelle (PP)	0,7594	91,13
total collectivité		110,51
Part délégataire HT		
part fixe annuelle (PF)	62,68	62,68
part proportionnelle (PP)	0,8344	100,13
total délégataire		162,81
total eau potable hors taxes et redevances		273,32
part Agence de l'eau HT		
préservation des ressources en eau	0,059	7,08
lutte contre la pollution	0,2800	33,60
TVA 5,5%		17,28
TOTAL eau TTC pour 120 m³ (D102.0)		331,27

<i>répartition hors taxes et redevance</i>	<i>fixe</i>	<i>variable</i>
part collectivité	19,38	91,13
part exploitant	62,68	100,13
total	82,06	191,26
taxes et redevances		58,71
% part fixe (arrêté 06.08.2007)*	24,7%	

prix TTC au m³ (D102.0)

part délégataire

part collectivité

taxes et redevances

2,76

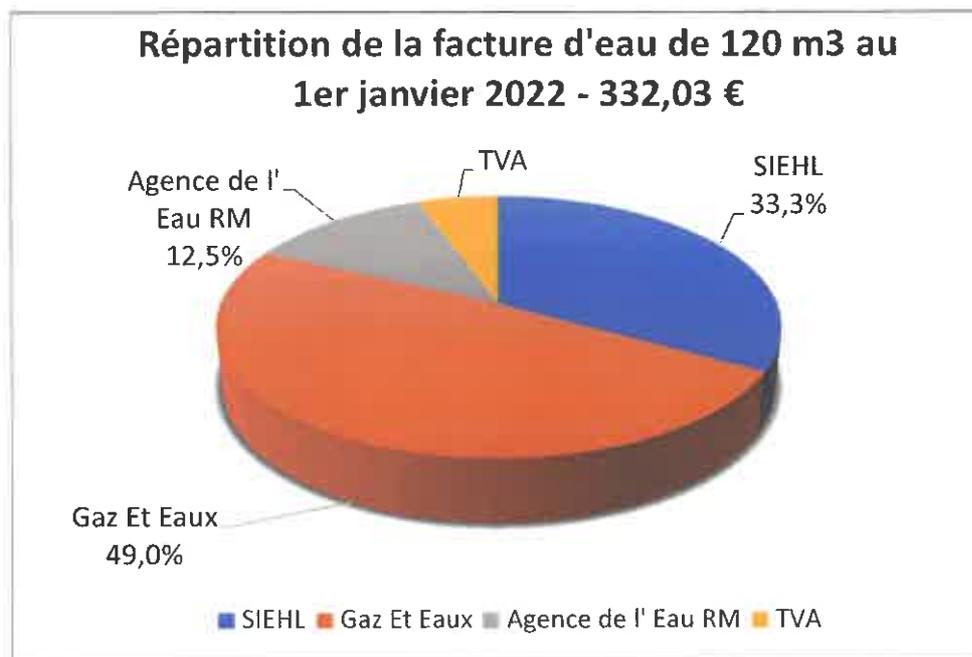
1,36

0,92

0,49

(Soit 0.276 centimes/Litre)

*Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%. (24.7 % pour 2021)



Près de 54% des abonnés ont choisi la mensualisation de leur facture d'eau.

5.3 Recettes

	2021	
	collectivité	déléataire
Ventes d'eau	2 547 955 €	4 473 974 €
part collectivité		3 237 120 €
redevances agence de l'eau		1 243 290 €
travaux exclusifs		178 185 €
produits accessoires		232 992 €

Les « part collectivité » et « redevances agence de l'eau » sont respectivement reversées par Gaz et eaux au SIEHL, à GBM et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

La différence entre 2 547 955 €, valeur constatée au compte administratif du SIEHL pour la vente d'eau, et 3 237 120 € constaté au CARE (compte annuel de résultat d'exploitation) de Gaz et Eaux, soit 689 165 € correspond au décalage des dates considérées et la part revenant au GBM pour les 16 communes.

6. SERVICE CLIENT

6.1 Satisfaction client (P155.1)

indicateur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
taux de réclamation pour 1'000 clients	13,79	10,00	8,78	12,38	12,50	10,10	7,90	10,70
nombre d'échéanciers						296	177	251
demandes de dégrèvement	266	45	195	172	150	281	118	83
dossiers de dégrèvement acceptés	207	43	176	172	148	178	80	76
volume dégrévé		68 915	148 816	143 904	144 271	115 789	54 541	104 436

6.2 Recouvrement (P154.0)

indicateur	2016	2017	2018	2019	2020	2021
créances > 6 mois (€)	292 185	316 190		218 360	300 927	343 413
créances irrécouvrables (€)	85 592	17 574	10 451	103 845	22 101	101 864
taux d'impayés sur facture n-1	0,87%	0,85%	1,06%	1,17%	1,47%	1,39%
taux de créances irrécouvrables	0,62%	0,20%	0,12%	1,10%	0,23%	1,05%
montant des abandons de créances (TTC)	1 189	462		398	1 635	718

7. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

7.1 Montants financiers (Syndicat)

	2021
Montants des travaux réalisés (payés) pendant le dernier exercice budgétaire (€)	1 959 204,00 €
subventions et remboursement	334 372,00 €
<i>dont subventions département - agence</i>	277 495,00 €
<i>dont remboursement communes (protection incendie, ZAE...)</i>	56 877,00 €

7.2 Etat de la dette du service (Syndicat) (P153.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021
Encours de la dette au 31 décembre (€)	3 891 904,18 €
Montant remboursé durant l'exercice	892 540,42 €
<i>❖ Dont en capital</i>	774 517,29 €
<i>❖ Dont en intérêts</i>	70 185,13 €
<i>❖ Dont SIE Froidefontaine</i>	47 838,00 €

7.3 Amortissements (Syndicat)

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	2020	2021
Montant de l'amortissement (€)	1 259 332	1 325 135

7.4 Présentation des travaux engagés par le SIEHL durant l'année 2021 (HT)

- Travaux 2021 sur le réseau :

Commune	Rue	Réseau	Longueur (ml)	Branchement (U)	Entreprise	Montant (€ HT)
Champlive	Combe Biquet, Château de Vaites	Distribution	515	19	TP Roulans	103 037,00 €
Les Premiers Sapins	Chasnans – pl Proudhon, rue de la Vie, rue des Grands-Champs, rue des Fontaines	Distribution	950	36	Vermot TP	260 902,50 €
Etalans	rue des Accots	Distribution	195	12	Climent et Fils	48 936,00 €
Guyans-Vennes	Grande Rue	Distribution	440	17	Pellegrini	114 952,85 €
Pierrefontaine-les-Varans	rue du Cray, rue des Planches du Cray,	Distribution	755	33	Vermot TP	68 829,60 €
	rue du Belmont, rue de la Pépinière	Distribution	380	18	Pellegrini	122 235,50 €
	rue de Bellevue, rue Pergaud	Distribution	865	26	Pellegrini	74 548,80 €
	rue des Mélèzes	Distribution	150	7	Pellegrini	40 942,62 €
St Juan	rue de l'Eglise, rue Zénobert	Distribution	990	21	Cuenot et fils	160 174,50 €
Tarcenay	rue des Champs-Lambert	Distribution	425	28	Pellegrini	103 214,91 €
Vercel	Grande Rue	Distribution	465	28	Vermot TP	152 224,65 €
Epenouse	rue Fougeret	Distribution	150	5	Climent et Fils	46 048,80 €

Lavans-Vuillafans	rue de la Riotte	Distribution	50	3	Climent et Fils	16 245,00 €
Cléron	Viaduc	Distribution	70	0	Mourot TP	40 507,70 €
Les Premiers Sapins	HautePierre-le-Châtelet / Grande Rue	Distribution	525	9	Colas / Lacoste	94 772,50 €
Lods	route de Besançon	Distribution	1045	16	TP Mourot	178 360,60 €
Total			7 970	278		1 625 933,53 €

Commune	Opération	Entreprise	Montant (€ HT)
Champlive	Réhabilitation de la chambre de vanne et instauration de comptage de sectorisation	TP Roulans	19 696 €

- Travaux autres

Equipements de télégestion, sondes et poires de niveaux, capteurs anti-intrusion. Marché attribué à la société Gaz et Eaux pour trois ans.

	Montant HT
TOTAL 2020	41 303,19 €
TOTAL 2021	68 087,27 €
Total Marché au 31/12/21	109 390,46 €
<i>Dont subventions CD 25</i>	<i>10 939 €</i>
<i>Subvention Agence de l'eau</i>	<i>53 609 €</i>

Equipement de sécurité dans les réservoirs :

Un marché a été attribué à la société Gaz et Eaux en 2020 pour le remplacement des échelles et gardes corps dans les réservoirs. Celui-ci a débuté en 2021 pour trois ans.

	Montant HT
TOTAL 2021	88 657,01 €
Total Marché au 31/12/21	88 657,01 €

- Etudes

Schéma Directeur d'alimentation en eau du réseau du SIEHL et modélisation

Marché attribué à la société SAFEGE notifié le 20/07/2020.

OS de démarrage le 18/09/2020 pour 9 mois (hors campagne de mesures)	
Montant du marché :	115 720 € HT
<i>Dont subvention Agence de l'eau</i>	61 113 € HT
<i>Dont subvention CD 25</i>	36 668 € HT
Réalisé au 31/12/2021 :	108 793.50 € HT

7.5 Les travaux réalisés par l'exploitant en 2021

Les renouvellements électromécaniques suivants ont été réalisés :

- Au puits S1 :
 - Les études pour le renouvellement de l'armoire électrique ont été réalisées, l'armoire a été commandée, elle sera mise en place en 2022 à réception.
- A la station de Montgesoye :
 - Le clapet de refoulement de la pompe de refoulement N°1 a été remplacé,
 - La vanne de garde du refoulement de la station est approvisionnée, elle sera renouvelée en 2022,
 - La vanne de décharge au puits N°2 a été approvisionnée, elle sera renouvelée en 2022,
 - 1 pompe d'injection de bioxyde,
 - Le transformateur et la cellule Haute Tension N°2 ont été commandés en 2021 et seront posés en 2022, considérant les délais d'approvisionnement particulièrement longs sur ce matériel (environ 6 mois)
- A la station de Sucrue :
 - Le débitmètre départ SUCHAUX et le débitmètre départ LODS ont été approvisionnés en 2021 et seront posés en 2022
 - La maintenance du groupe de refoulement N°2 départ Suchaux a été réalisée.
- Au niveau des stations de reprise ou surpresseurs :
 - Surpresseur et réservoir de LONGEMAISSON : l'armoire électrique, une pompe, le compteur, les tuyauteries attenantes et le ballon anti-bélier ont été approvisionnés en 2021 et seront posés en 2022,
 - Surpresseur de NANCRAÏ : l'armoire électrique a été renouvelée,
 - Surpresseur d'EPENOUSE : le ballon de surpression a été renouvelé,
 - Station de VENNES SOUS ROCHES : le ballon anti-bélier a été approvisionné en 2021 et sera posé en 2022,
 - Surpresseur LE GRATTERIS : le ballon de surpression a été renouvelé lors du lavage,
 - Réservoir de MAMIROLLE : la télégestion LS 42 a été renouvelé,
 - Réservoir EPEUGNEY : la télégestion LS 42 a été renouvelé,
 - Réservoir VALDAHON Haut du Val : la pompe N°1 du surpresseur a été renouvelée,

- Réservoir Surpresseur de CLERON NAHIN : le compteur a été renouvelé,
- Surpresseur de PASSAVANT : le ballon de surpression a été renouvelé,
- Réservoir LAVIRON le PEU : le module WESTERMO a été renouvelé.

- **Sur le réseau**

Une nette hausse des renouvellements d'accessoires hydrauliques a été enregistrée en 2021. 43 vannes (sectionnement, purge, vidange, altimétrique, avec flotteur...), 3 appareils de régulation de pression, 24 équipements de comptage, 13 ventouses, ainsi que tous les accessoires annexes de tous diamètres ont été renouvelés.

Les renouvellements les plus marquants sont :

- le 29/04/2021 : 2 vannes de sectionnement DN 150 mm à Laviron, rue du Petit Laviron,
- Le 18/05/2021 : 5 vannes de sectionnement DN80 mm à Epenouse,
- Le 29/06/2021 : 3 vannes de sectionnement DN125 mm à Chaux-les-Passavant, rue de Gonselin,
- Le 14/06/2021 : réservoir de Saint-Gorgon : Renouvellement de l'adduction et création d'un by-pass.
- Le 16/06/2021 : réservoir de Germéfontaine : Renouvellement de l'adduction et création d'un by-pass.

En 2021, le lavage des réservoirs a été réalisé sur l'ensemble des ouvrages.

8. INDICATEURS DE PERFORMANCE

8.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Limite de qualité : à respecter impérativement. Peut avoir des incidences sur la santé
Référence de qualité : indicatif. Rend compte du bon fonctionnement

	ARS contrôle Sanitaire			
	bulletins	paramètres	non conforme	% conformité
	nombre	nombre		
RESSOURCE				
limite de qualité				
microbiologique	3	6	0	100%
physico-chimique	6	1311	0	100%
PRODUCTION				
limite de qualité				
microbiologique	10	50	0	100%
physico-chimique	15	2367	0	100%
DISTRIBUTION				
limite de qualité				
microbiologique	136	688	0	100%
physico-chimique	158	1741	0	100%

8.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **118** (valeur de 0 à 120).

8.3 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution est de **74.5 %**, pourcentage supérieur à l'obligation de rendement Grenelle 2 qui est fixé à 66.88 %

8.4 Indice linéaire de pertes (P105.3 et P106.3)

L'indice linéaire de pertes se calcule de la façon suivante :

ILP = Volume mis en distribution – Volume consommé / (365 x Linéaire de réseau hors branchements)

L'indice linéaire de perte du réseau est de **3.20 m³/jour/km**.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement	72,2%	70,3%	73,4%	76%	72%	74%
linéaire de conduites de distribution (km)	1 169	1 184	1 181,5	1 182,8	1 185,3	1 188,7
indice linéaire de consommation (ILC)	8,1	8,8	8,8	9,1	9,2	9,4
indice linéaire de pertes (ILP)	3,1	3,7	3,2	2,9	3,72	3,20
				<i>objectif ILP</i>	2,9	

L'objectif du contrat concernant l'ILP (2.9) n'est pas atteint pour l'année 2021, de même qu'en 2020.

8.5 Réparations

réparations	2019	2020	2021
sur conduites	158	157	211
sur branchement	148	102	290
total	306	259	501

On remarque une forte augmentation des réparations en 2021 (+93%).

9. INDICATEURS DU DÉCRET du 2 mai 2007

		2021	Objectifs
D101.0	habitants desservis (nbre)	57 722	
VP.056	nombre d'abonnements	23 735	
P101.1	taux de conformité en limite de qualité biologique	100	100%
P102.1	taux de conformité en limite de qualité physico-chimiques	100	100%
D102.0	prix TTC au m3 pour 120 m3 au 01.01.2022(€)	2,76	
VP.077	linéaire réseau (hors branchements) en km	1 188,7	
P104.3	rendement du réseau	74,5	Grenelle 2 (66.93%)
P103.2B	indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux (de 0 à 120)	118	120
P107.2	taux moyen de renouvellement des réseaux (SIEHL sur 940 km)	0,85 %	
P108.3	indice d'avancement de la protection de la ressource	80	100%
P106.3	indice linéaire de pertes (ILP) en m3/j.km	3,21	Contrat DSP 2.9
D151.0	délai maximal d'ouverture des branchements (jour)	1	
P155.1	taux de réclamation (nbre/1'000 clients)	10,66	
P154.0	taux d'impayé sur les factures année n-1	1,39	

Le Président
Philippe BOUQUET

